

coulant. » Il est vrai que les Palestiniens n'ont pas besoin de Weizman pour savoir que Shamir est plus coulant au sujet de Gaza, ou qu'il est de leur intérêt d'accepter les cinq points. Ce qui ressort clairement des informations transmises à l'OLP, c'est le besoin que ressentait Weizman d'agir, d'influencer, de nourrir plutôt que le besoin de l'OLP d'être nourrie. D'autre part, Shamir, qui commençait à avoir des sentiments de culpabilité pour avoir cédé aux Américains, a trouvé en Weizman une cible commode. Ce n'est pas forcément une manœuvre politique. D'un seul coup, Shamir a découvert une logique dans les événements : il y a eu fuite d'informations, il y a donc un coupable. On peut enfin pousser un soupir de soulagement.

A la question de savoir pourquoi Shamir a attendu trois semaines avant de prendre sa décision, personne ne connaît de réponse. Selon la journaliste Rowit Autler, l'explication serait la perspective de la rencontre de Weizman avec Abou-Mazen, qui dirige le desk israélien à l'OLP, lors de son voyage à Moscou. (...)

Ozna KADOSH  
*Hadashot*, 5 janvier 1990.

### L'OMBRE DES MISSILES ARABES

(...) En août 1987, Bagdad avait annoncé la mise au point d'un missile balistique de surface d'une portée de 600 km. Comme l'Irak n'est pas réputé pour être au centre mondial de la science et de la technologie aérospatiales, sa capacité à réaliser un missile doté d'une portée supérieure aux 280 km du Scud-B soviétique est apparue peu crédible aux experts.

La preuve du contraire a pourtant été faite. Il est apparu qu'il s'agissait d'un Scud-B modifié, disposant d'une charge plus réduite et d'un réservoir de carburant amélioré. Lorsque, au mois d'avril de l'année dernière, l'Irak a annoncé qu'une nouvelle version modifiée du Scud-B avec 900 km de portée avait été testée avec succès, cette annonce a été prise beaucoup plus au sérieux. Depuis, on accorde généralement crédit aux affirmations irakiennes concernant les progrès réalisés dans le domaine de la technologie militaire.

La plus récente et la plus sensationnelle vantardise irakienne a été l'annonce, jeudi dernier, du lancement réussi d'une fusée à trois étages de quarante-huit tonnes capable d'expédier des satellites dans l'espace.

Les raisons qui ont motivé ce lancement et la publicité qui l'a accompagné sont nombreuses. La mise en orbite par Israël l'année dernière d'Ofek-1, son premier satellite de renseignements militaire, n'est pas passée inaperçue dans le monde arabe. Les dirigeants de l'industrie militaire irakienne ont été mis sous pression et sommés de présenter un de leurs coûteux engins. Le président Saddam Hussein devait également avoir à cœur de faire taire les rapports selon lesquels la récente explosion qui s'est produite dans un centre de fabrication de missiles avait détruit des capacités irakiennes de production.

La nouvelle fusée irakienne n'est pas encore complètement opérationnelle. Mais le fait que son lancement ait eu lieu est aujourd'hui indiscutable. On rapporte que certains responsables à Washington ont ricané à l'annonce faite par Bagdad, mais la nouvelle a été confirmée dans leur pays. La question est maintenant de savoir si ce lancement marque le point de départ d'un nouveau et dangereux cycle de prolifération des missiles balistiques au Moyen-Orient.

Un système de fusées efficace n'est cependant pas tout. Se pose aussi la question de la charge dont la mise au point peut prendre des années. Aussi longtemps qu'Osirak, la centrale nucléaire détruite par un bombardement israélien en 1981, n'aura pas de successeur, l'Irak ne possèdera pas les moyens de fabriquer des ogives nucléaires. Mais cela, dans le meilleur des cas, n'apporte que peu de réconfort au vu de la percée qu'a accomplie l'Irak dans le domaine des armes chimiques.

Les Irakiens ne font d'ailleurs aucun mystère de leur intention de neutraliser, s'ils le peuvent, l'effet dissuasif d'un armement nucléaire tel que celui que possède Israël au moyen d'armes chimiques portées par des missiles.

(...)

Une rumeur s'est récemment propagée annonçant que la Chine projetait une vente de missiles à la Syrie. Bien que

vigoureusement démentie à Pékin, cette rumeur continue à se répandre. On dit maintenant qu'un contrat aurait été signé aux termes duquel la Chine vendrait à la Syrie cent quarante missiles de type M-9 dont la portée atteint 600 km. Cela aussi a été démenti par les Chinois, et leur démenti a été confirmé par les Américains. Mais la confirmation américaine pourrait cependant n'être qu'une manœuvre visant à s'assurer de la véracité du démenti.

L'équipement des arsenaux arabes en missiles balistiques de portée intermédiaire est une tendance inquiétante. Le danger et les implications qu'elle peut avoir sur des stratégies de défense traditionnelles fondées sur le concept de territorialité ne peuvent pas être ignorés.

*Jerusalem Post*, 13 janvier 1990

### RÉACTIVATION DE LA DOCTRINE BEGIN

La sévère mise en garde adressée en début de semaine dernière par le chef de l'État irakien et en vertu de laquelle toute attaque israélienne prenant pour cible des installations irakiennes de recherche et de développement technologiques entraînerait une riposte militaire massive de sa part doit être comprise comme la définition par l'Irak d'un *casus belli* israélien. Cet avertissement, l'un des plus forts jamais lancés, établit qu'à toute tentative israélienne faite pour saper les efforts irakiens en matière de développement des technologies de pointe — comme ce fut le cas lors du raid israélien sur le réacteur irakien Osirak en 1981 — correspondrait automatiquement une escalade militaire. Les plus grosses craintes suscitées par l'Irak concernent ses progrès accomplis en matière balistique et nucléaire, deux domaines qui ont éveillé l'attention internationale. Par cette mise en garde, Israël est invité à se rappeler que ses centres technologiques vitaux ne sont pas non plus à l'abri d'une attaque militaire.

Si l'on en croit de nombreuses sources étrangères, Israéliens et Irakiens se trouveraient au cœur d'une course technologique aux armements non conventionnels dont les effets à long terme seraient consi-

dérables. Les efforts technologiques, au même titre que le ferme attachement d'Israël à la « doctrine Begin » (nécessité israélienne d'une action préventive visant à empêcher qu'en aucune manière l'ennemi puisse se doter d'un armement nucléaire) sont à même, semble-t-il, de conduire les deux États sur la voie d'une confrontation technologico-militaire. Celle-ci pourrait embraser le Moyen-Orient. Seules l'émergence et la constitution d'ententes stratégiques sur le développement des technologies de pointe — clarifications mutuelles et instauration de zones rouges — peuvent empêcher qu'une telle confrontation dégénère en affrontement ouvert.

L'aspiration irakienne à se poser comme la puissance technologique de pointe du monde arabe se doit, en son principe, d'être exprimée publiquement. Israël ne doit pas oublier que toute avancée technologique, et qui plus est dans le domaine nucléaire et spatial, correspond à l'apparition de nouvelles opportunités technologiques à usage civil et militaire. Dans les faits, il est extrêmement difficile de contenir les livraisons de technologies prêtant à un double usage, et celui qui se figure le contraire pour l'avenir se trompe et induit les autres en erreur. Lorsqu'une nation dotée d'une forte assise technologique opte, de façon résolue, pour le développement de telles technologies, aucun contingentement ne pourra être suffisamment efficace. De tels contingentements, utiles autant que faire se peut, sont peut-être susceptibles de retarder, voire gêner, l'exécution des projets technologiques, mais jamais de les condamner. Les progrès nucléaires du Pakistan ne font que le confirmer.

Qui plus est, tenter pour Israël d'enrayer l'avancée technologique irakienne représente un objectif insurmontable pour nous (comme pour tout autre pays) et injustifiable. Pour l'Irak, son aspiration à devenir la composante du monde arabe la plus avancée technologiquement est légitime. Qui plus est, la ratification par l'Irak — ce qui n'est pas le cas d'Israël — du traité de non prolifération nucléaire le légitime dans ses projets technologico-nucléaires. Quelles que soient les aspirations irakiennes en matière de technologie, elles sont constamment comprises comme